

DICRIM Ahuillé – version allégée

La ville d'Ahuillé s'est engagée dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur son territoire.

Les inondations, les intempéries, la sismicité terrain sont les principaux risques auxquels la ville peut être exposée.

Aujourd'hui grâce aux moyens d'alerte et aux mesures de prévention prises par l'Etat et les collectivités territoriales, de nombreux évènements aux conséquences parfois dramatiques peuvent être évités.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est prévu par le Code de l'Environnement. L'information préventive sur les risques majeurs « comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets ».

En diffusant ce DICRIM, la ville d'Ahuillé souhaite vous sensibiliser à la prévention et à la conduite à tenir en cas de risque majeur pour faire de la sécurité l'affaire de tous.



L'ALERTE ET LES CONSIGNES GENERALES

Selon la nature de l'évènement, les informations et alertes peuvent être diffusées par différents moyens, communaux ou départementaux (Internet, réseaux sociaux, radio locale)...

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence. Ces évènements peuvent être : la perturbation du réseau d'eau potable, un accident industriel, un accident ferroviaire... Pour certains risques, référez-vous aux consignes ci-dessous.

DANS TOUS LES CAS

- Ecouter sur France Bleu Mayenne (93.3 MHz) les consignes à respecter ;
- Limitez vos déplacements, pour ne pas vous exposer ou gêner les secours ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge ;
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours ;
- Evitez toute flamme ou étincelle ;
- Mettez-vous à la disposition des secours.



LE PACK SECURITE A PREPARER CHEZ SOI

- Radio à piles ;
- Lampe de poche ;
- Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillère ou tissus pour colmater le bas des portes ;
- Nourriture et eau ;
- Couvertures ;
- Vêtements ;
- Papiers personnels ;
- Médicaments et notamment traitement quotidien.



RISQUE INONDATION

Le risque Inondation concerne les zones à proximité des ruisseaux de la Provostière et de la Paillardière..

- Se réfugier en un point haut préalablement repéré (étage, colline...) ;
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).



RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Vents violents, fortes précipitations, orages, chutes abondantes de neige, verglas, grand froid ou canicule, autant de phénomènes météorologiques qui peuvent se produire sur le territoire communal.

- Informez-vous et reportez-vous aux consignes générales ;
- Mettez-vous à l'abri.



RISQUE FEU DE FORÊT

Le risque Feu de forêt concerne la Forêt de Concise et les lieux à enjeux sont donc ceux situés à proximité.

- Donnez l'alerte le plus tôt possible aux sapeurs-pompiers : 18 ou 112 ;
- Suivez les instructions des sapeurs-pompiers ;
- Eloignez-vous toujours dos au feu ;
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment solide et bien protégé.



RISQUE SISMIQUE

Le département de la Mayenne est concerné par un risque sismicité de niveau 2 (sur une échelle de 5).

- Soyez vigilants ;
- Ne pas sortir, se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide ;
- Ne vous approchez d'aucun câble électrique et n'allumez pas de flamme.



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport de certaines matières aux caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques peut présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement, par voie routière ou ferroviaire.

- Mettez-vous à l'abri ;
- Confinez-vous (fermez portes, fenêtres...).



RISQUE SANITAIRE

Les risques sanitaires sont susceptibles d'affecter la santé de la population du fait d'agents infectieux, de produits chimiques...

- Lavez-vous régulièrement et méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon ;
- Placez un mouchoir en papier devant la bouche et le nez avant de tousser ou d'éternuer ;
- Jetez le mouchoir en papier dans une poubelle et lavez-vous ensuite les mains ;
- Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades ;
- Gardez une distance entre vous et votre interlocuteur ;
- Le port d'un masque d'hygiène est recommandé.
-



En cas d'attaque armée

Avant l'arrivée des forces de l'ordre, ces comportements peuvent vous sauver.

1. S'échapper
 - Localiser le danger pour s'en éloigner ;
 - Si possible, aider les autres personnes à s'échapper ;
 - Ne vous exposez pas ;
 - Alertez les gens autour de vous et dissuadez-les de pénétrer dans la zone de danger.
2. Si c'est impossible, se cacher
 - Enfermez-vous et barricadez-vous ;
 - Eteignez la lumière et coupez le son des appareils ;
 - Eloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol ;
 - Sinon, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...) ;
 - Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone.
3. Alerter et obéir aux forces de l'ordre
 - Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112 ;
 - Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque ;
 - Gardez les mains levées et ouvertes.

Vigilance

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112) ;
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours ;
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre ;
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet ou les réseaux sociaux ;
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes Twitter @Place_Beauveau et @gouvernement.fr.